

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3002

27 novembre 2013

SOMMAIRE

Brasserie La Petite Louise s.à r.l.	144096	LVS Luxembourg II S.à r.l.	144091
Immobilière Les Remparts S.A.	144094	Mamerimmo S.à r.l.	144059
Immobilière Matheysberg S.A.	144095	MPP Invest 3 S.A.	144050
IM Properties (Germany) S.à.r.l.	144094	Multi Units Luxembourg	144052
Impulse	144091	Paddy Power Luxembourg S.à r.l.	144086
Impulse	144090	Parc Commercial Hamm S.A.	144085
Impulse	144090	Partegen S.A.	144085
IS EF Two S.à r.l.	144090	Pensal Corporation S.à r.l.	144086
IS European Services Sàrl	144090	Petites Choses S.à r.l.	144085
Jade de Chine Sàrl	144087	Qosimo Investments S.à r.l.	144084
Jani S.A.	144087	Qubica Lux S.à r.l.	144079
J.J.M.T., s.à r.l.	144087	R01 (Luxembourg) S.A.	144084
Johnson Controls Luxembourg Manage- ment S.à r.l.	144088	R02 (Luxembourg) S.A.	144085
Jörg Haferkamp S.à r.l.	144086	Re Energy Capital S.C.A. Sicar	144059
Jorissa S.A.	144086	Romania-Luxemburg Business Forum A.s.b.l.	144079
Joy S. à r.l.	144091	RPS FinCo	144095
JP Commercial IV S.à r.l.	144094	Safcon Air S.A.	144078
Kew S.à r.l.	144090	Sagittarius Investissements S.A.	144095
Kitty Music S.à r.l.	144088	S.C.E.V. - Participations	144078
KJB S.à r.l.	144088	Sefisco S.A.	144060
Kom-Eko Holdings S.A.	144090	Shipbourne S.A.	144078
Krüger Immo S.à r.l.	144091	Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l.	144096
Laguna Life Holdings S.à r.l.	144086	Signalhorn Sales S.à r.l.	144096
Lanners & Merker Architectes	144088	SPC Lux S.à r.l.	144067
La Pérouse Luxembourg S. à r.l.	144089	STK Metall s.à r.l.	144077
Libero Acquisition S.à r.l.	144089	Strawberry Investment S.à r.l.	144084
Lintrathen S.à r.l.	144088	Team-Trans S.A.	144084
Lintrathen S.à r.l.	144053	Tonnara Investments S.à r.l.	144079
Living Planet Fund Management Company S.A.	144089	TRE International S.A.	144080
Luxembourg McD Investments S.à r.l. ..	144089	Triumph Luxembourg Holding Sàrl	144078
Luxrule S.A.	144087	Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l.	144080

MPP Invest 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 151.229.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder of the public limited company "MPP Invest 3 S.A.", a Luxembourg public limited company having registered office in 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 151.229, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Esch/Alzette, dated February 9, 2010, published in the Mémorial C number 565 of March 17, 2010 as last modified pursuant to a deed of the said undersigned notary dated March 17, 2011, published in the Mémorial C number 1269 of May 5, 2012.

The meeting was presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The Chairman appointed as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The shareholders elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to dissolve "MPP Invest 3 S.A." and to commence a normal liquidation procedure.
- 2.- Appointment of Mr. Ziauddin Ahmad Hossen as liquidator.
- 3.- Determination of the powers and remuneration of the liquidator.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders and the members of the board of the meeting. The attendance list as well as the proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the attending shareholders will remain annexed to this deed and will be registered with the deed.

III.- All the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting and that, therefore, the meeting may be held without prior notice or publication. This meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve "MPP Invest 3 S.A." and to commence a normal liquidation procedure as from this day.

Second resolution

The general meeting appoints Mr. Ziauddin Ahmad Hossen, born on 30 April 1969 in Karachi, Pakistan with professional address at 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg as liquidator.

Third resolution

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

- The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law and the liquidator shall in particular be entitled to sell the real estate held by the company in any way it deems appropriate;
- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- The liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;
- The liquidator may, under his own responsibility for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

The remuneration of the liquidator has been agreed between the liquidator and the shareholder.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, reaches approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«MPP Invest 3 S.A.», une société anonyme ayant son siège social à, 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.229, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire soussigné, résidant à Esch/Alzette, en date du 9 février 2010, publié au Mémorial C numéro 565 du 17 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant l'acte de ledit notaire en date du 17 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1269 du 5 mai 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de dissoudre "MPP Invest 3 S.A." et de commencer une liquidation selon la procédure normale.
- 2.- Nomination de M. Ziauddin Ahmad Hossen en tant que liquidateur.
- 3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents, représentés et les mandataires représentant les actionnaires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées "ne varietur" par les actionnaires présents.

III.- Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée. L'assemblée peut dès lors se tenir sans convocation préalable ni publication. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre "MPP Invest 3 S.A." et de commencer une liquidation selon la procédure normale à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer M. Ziauddin Ahmad Hossen, né le 30 avril 1969 à Karachi, Pakistan avec adresse professionnelle à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir requérir l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi et le liquidateur est en particulier autorisé à vendre des biens immobiliers détenus par la société par tous les moyens qu'il jugera appropriés;

- Le liquidateur sera dispensé de dresser inventaire;

- Le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

- Le liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

La rémunération du liquidateur a été agréée entre le liquidateur et l'actionnaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12247. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013144983/136.

(130176747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Multi Units Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.129.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 09 avril 2013:

I. Démission de Madame Clarisse DJABBARI en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de MULTI UNITS LUXEMBOURG (la "Société")

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Madame Clarisse DJABBARI, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92 987 Paris – La Défense, de sa fonction d'Administrateur, et de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 09 avril 2013

II. Cooptation de Monsieur Arnaud LLINAS en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Clarisse DJABBARI

Conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts Coordonnés du 5 octobre 2009, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Arnaud LLINAS, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92 987 Paris – La Défense, à la fonction d'Administrateur en remplacement de Madame Clarisse DJABBARI, démissionnaire, avec effet au 09 Avril 2013 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve d'accord par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

III. Election de Monsieur Arnaud LLINAS en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Clarisse DJABBARI

Conformément aux prescriptions de l'article 22 des Statuts Coordonnés du 5 octobre 2009, le Conseil d'Administration décide d'élire à compter du 09 Avril 2013, Monsieur Arnaud LLINAS en tant que Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de Madame Clarisse DJABBARI, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149302/26.

(130182371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Lintrathen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 180.308.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of October,

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole shareholder of Lintrathen S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 180308 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on September 4, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association (the Articles) of the Company have not been amended since the date of its incorporation.

There appeared,

Mr. Ryan ROBSON, born in Chatam (United Kingdom) on 30 December 1970, residing at 19 Wandle Road London SW17 7DL, United Kingdom the "Sole Shareholder",

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Cancellation of the nominal value of the five hundred (500) existing shares.

2. Creation of six (6) different classes of shares, namely the A1(1) Shares, A(2) Shares, A(3) Shares, A(4) Shares, A(5) Shares and A(6) Shares having the rights and obligations as set out in the Articles of the Company, the existing shares being allocated to the A(1) Shares (the of Classes Shares).

3. Re-designation of the five hundred (500) existing shares into five hundred (500) A(1) Shares.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine thousand twenty-eight Euro (EUR 9,028.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-one thousand five hundred twenty-eight Euro (EUR 21,528.-), by the issue of ten thousand three hundred sixty-nine (10,369) A(1) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(2) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(3) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(4) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(5) Shares and one thousand five hundred seventy-one (1,571) A(6) Shares, having no nominal value and the rights and obligations as set out in the Articles of the Company.

5. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item four (4) above by a contribution in cash.

6. Acknowledgement that the share capital of the Company is set at twenty-one thousand five hundred twenty-eight Euro (EUR 21,528.-) subsequently to the share capital increase adopted under item four (4) above represented by ten thousand eight hundred sixty-nine (10,869) A(1) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(2) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(3) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(4) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(5) Shares and one thousand five hundred seventy-one (1,571) A(6) having no nominal value and the rights and obligations as set out in the Articles of the Company.

7. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the changes adopted under items one (1) to and including four (4) above.

8. Amendment to article seven (7) of the Articles.

9. Insertion of a new article twenty (20) in the Articles.

10. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

11. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to cancel the nominal value of the five hundred (500) existing shares.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to create six (6) different classes of shares, namely the A1(1) Shares, A(2) Shares, A(3) Shares, A(4) Shares, A(5) Shares and A(6) Shares having the rights and obligations as set out in the Articles of the Company, the existing shares being allocated to the A(1) Shares.

Third Resolution:

The Sole Shareholder resolves to re-designate the five hundred (500) existing shares into five hundred (500) A(1) Shares.

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand twenty-eight Euro (EUR 9,028.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-one thousand five hundred twenty-eight Euro (EUR 21,528.-), by the issue of ten thousand three hundred sixty-nine (10,369) new A(1) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) new A(2) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) new A(3) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) new A(4) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) new A(5) Shares and one thousand five hundred seventy-one (1,571) new A(6) Shares, having no nominal value and the rights and obligations as set out in the Articles of the Company.

Fifth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that he subscribes to ten thousand three hundred sixty-nine (10,369) new A1 (Shares), one thousand five hundred seventy (1,570) new A(2) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) new A(3) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) new A(4) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) new A(5) Shares and one thousand five hundred seventy-one (1,571) new A(6) Shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in cash in the aggregate amount of nine thousand twenty-eight Euro (EUR 9,028.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The Sole Shareholder hereby expressly approves and agrees the subscription and payment as set out above.

The aggregate amount of nine thousand twenty-eight Euro (EUR 9,028.-) was thus at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

Sixth Resolution:

The Sole Shareholder acknowledges that the share capital of the Company is set at twenty-one thousand five hundred twenty-eight Euro (EUR 21,528.-) subsequently to the share capital increase adopted under the fourth (4th) resolution above which is consequently represented by eighteen thousand seven hundred twenty (18,720) shares in registered form divided into ten thousand eight hundred sixty-nine (10,869) A(1) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(2) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(3) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(4) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(5) Shares and one thousand five hundred seventy-one (1,571) A(6) Shares, each share of each class of shares having no nominal value allocated as follows:

Shareholders	Number of Shares
Mr. Ryan Robson	10,869 A(1) Shares
	1,570 A(2) Shares
	1,570 A(3) Shares
	1,570 A(4) Shares
	1,570 A(5) Shares
	1,571 A(6) Shares
Total	<u>18,720</u>

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the Articles which shall read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the Company is set at twenty-one thousand five hundred twenty-eight Euro (EUR 21,528.-) represented by eighteen thousand seven hundred twenty (18,720) shares in registered form divided into ten thousand eight hundred sixty-nine (10,869) A(1) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(2) Shares, one thousand five

hundred seventy (1,570) A(3) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(4) Shares, one thousand five hundred seventy (1,570) A(5) Shares and one thousand five hundred seventy-one (1,571) A(6) Shares, each share of each class of shares having no nominal value and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles."

Eighth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend article seven (7) of the Articles which shall read as follows:

" **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the A(1) Shares) including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with Class A(6) Shares).

The Company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no A(2) Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any A(3) Shares outstanding, (ii) no A(3) Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class A(4) Shares outstanding, (iii) no A(4) Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any A(5) Shares outstanding, (iv) no C A(5) Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any A(6) Shares outstanding.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a cof Shares (in the reverse alphabetical order), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes A(6), A(5), A(4), A(3), A(2), and A(1), shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company".

Ninth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to insert a new article twenty (20) in the Articles which shall read as follows:

" **Art. 20. Definitions.** Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 17 of these articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the articles of incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + DR + CR) - (L + NDR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

DR = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

NDR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the articles of incorporation.

Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares".

Tenth Resolution

The Sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Lintrathen S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 180.108 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 4 septembre 2013 suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

A comparu,

Mr. Ryan ROBSON, né à Chatam (Royaume Uni) le 30 Decembre 1970, résidant à 19 Wandle Road London SW17 7DL, Royaume Uni; Associé Unique»,

représenté par Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Annulation de la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes.

2. Création de six (6) classes de parts sociales différentes, nominativement les Parts sociales A1(1), Parts Sociales A (2), Parts Sociales (A3), Parts Sociales (A4), Parts Sociales (A5), Parts Sociales (A6) ayant les droits et obligations tel que définis par les Statuts de la Société.

3. Requalification des cinq cents (500) parts sociales existantes en cinq cent Parts Sociales A(1).

4. Augmentation du capital social de la Société par un montant de neuf mille euros vingt-huit (9 028 EUR) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de (EUR 12 500) à vingt et un mille cinq vingt-huit euros (21 528 EUR), par une émission de mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(1), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(2), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(3), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(4), mille cinq cent soixante-dix (1 571) Parts Sociales A(6), sans valeur nominale et les droits et obligations définis au sein des Statuts de la Société.

5. Souscriptions à et libérations de l'augmentation de capital social telle que décrite au point quatre (4) ci-dessus par des apports en numéraire.

6. Prise d'acte que le capital social de la Société est fixé à vingt et un mille cinq cent vingt-huit euros (21 528 EUR) suite à l'augmentation du capital social de la Société adoptée au point quatre (4) représenté par dix mille huit cent soixante-neuf (10 869) Parts Sociales A(1), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(2), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(3), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(4), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(5) mille cinq cent soixante-dix (1 571) Parts Sociales A(6), sans valeur nominale et les droits et obligations définis au sein des Statuts de la Société.

7. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les changements adoptés du point un (1) jusqu'au point quatre (4) inclus ci-dessus.

8. Amendement de l'article sept (7) des Statuts.

9. Insertion d'un nouvel article vingt (20) au sein des Statuts.

10. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

11. Divers

Première Résolution:

L'Associé Unique décide d'annuler la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes.

Deuxième Résolution:

L'Associé Unique décide de créer de six (6) classes de parts sociales différentes, nominativement les Parts sociales A1 (1), Parts Sociales A(2), Parts Sociales (A3), Parts Sociales (A4), Parts Sociales (A5), Parts Sociales (A6) ayant les droits et obligations tel que définis par les Statuts de la Société.

Troisième Résolution:

L' Associé Unique décide de requalifier les cinq cents (500) parts sociales existantes en cinq cent Parts Sociales A(1)

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide d' augmenter le capital social de la Société par un montant de neuf mille euros vingt-huit (9 028 EUR) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de (EUR 12 500) à vingt et un mille cinq vingt-huit euros (21 528 EUR), par une émission de mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(1), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(2), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(3), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(4), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(5) mille cinq cent soixante-dix (1 571) Parts Sociales A(6, sans valeur nominale et les droits et obligations définis au sein des Statuts de la Société.

Cinquième Résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L' Associé Unique déclare souscrire à dix mille huit cent soixante-neuf (10 869) Parts Sociales A(1), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(2), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(3), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(4), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(5) mille cinq cent soixante-dix (1 571) Parts Sociales A(6) et libère entièrement lesdites nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de neuf mille vingt-huit euros (9028 EUR) alloué au compte capital social nominal de la Société

Le montant total de neuf mille vingt-huit euros (9028 EUR,-) était à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire par un certificat de blocage.

Sixième Résolution

L'Associé Unique décide de prendre d'acte que le capital social de la Société est fixé à vingt et un mille cinq cent vingt-huit euros (21 528 EUR) suite à l'augmentation du capital social de la Société adoptée au point quatre (4) représenté par dix mille huit cent soixante-neuf (10 869) Parts Sociales A(1), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(2), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(3), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(4), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(5) mille cinq cent soixante-dix (1 571) Parts Sociales A(6), sans valeur nominale allouées comme suit.

Associé	Nombre de parts sociales
M. Ryan Robson	10,869 Parts Sociales A(1)
	1,570 Parts Sociales A(2)
	1,570 Parts Sociales A(3)
	1,570 Parts Sociales A(4)
	1.570 Parts Sociales A(5)
	<u>1.571 Parts Sociales A(6)</u>
Total	18,720

Septième Résolution

En conséquence des résolutions précédentes, L'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décident que ledit article devra avoir la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt et un mille cinq cent vingt-huit euros (21 528 EUR) représenté par dix-huit mille sept cent vingt (18 720) parts sociales divisées en dix mille huit cent soixante-neuf (10 869) Parts Sociales A(1), mille

cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(2), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(3), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(4), mille cinq cent soixante-dix (1 570) Parts Sociales A(5) mille cinq cent soixante-dix (1 571) Parts Sociales A(6), chaque part sociale de chaque classe n'ayant pas de valeur nominale et toutes ensembles référencées comme les "Parts Sociales", chacune ayant les droits et obligations tels que définis au sein des présents Statuts".

Huitième Résolution

L'associé Unique décide de modifier l'article Sept (7) des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Le capital social peut être réduit par l'annulation d'une ou de plusieurs Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales A(1) incluant l'annulation d'une ou plusieurs entières classes de parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (es) classe(s).

Dans le cas de rachats et d'annulation de classes de parts sociales ces annulations et ces rachats de parts sociales seront faites dans l'ordre inverse (c'est-à-dire en commençant par les parts sociales A (6)).

La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales A(2) ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat des Parts Sociales A (3), (ii) aucune des Parts Sociales A (3) ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat des Parts Sociales A(4), (iii) aucune des Parts Sociales A (4) ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat des Parts Sociales A (5) (iv) aucune des Parts Sociales A (5) ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat des Parts Sociales A (6), (v)

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre alphabétique inversé), une telle classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que définie ci-après) pour chaque Action de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes A (6), A(5), A (4), A (3), A (2) et A(1) sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de cette classe sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Neuvième Résolution

Art. 20. Montant Disponible: signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'actionnaire aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 17 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P+ RC)-(P+ RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de Parts sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires: signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire: signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales pertinente.

Dixième Résolution

L' Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d' une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2013. Relation GRE/2013/4117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149247/350.

(130182799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Mamerimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 150.078.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24/10/2013.

Pour MAMERIMMO S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2013149272/12.

(130182419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Re Energy Capital S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.991.

Il résulte du procès-verbal du 21 décembre 2012 que l'assemblée générale annuelle des actionnaires a pris entre autres la résolution suivante:

5. Nominations statutaires

Le mandat du réviseur d'entreprises arrivant à échéance à ce jour, l'Assemblée Générale propose de renommer pour une période de un an la société Deloitte S.à.r.l., avec siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS numéro B 67.895 en qualité de réviseur indépendant.

Son mandat expirera à la prochaine Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 30.06.2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149379/16.

(130182757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Sefisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 181.130.

STATUTS

L'an deux mille treize, le huit octobre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Jean-Marc Ueberecken, avocat à la cour, né à Luxembourg, le 31 mai 1972, résidant professionnellement au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société anonyme sous la dénomination «SEFISCO S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.6 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Rumelange.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts, ou dans les conditions prévues par l'article 6.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l') actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «Cédant») doit notifier son projet de cession au conseil d'administration par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement (Avis de cession»).

Dans les dix jours ouvrables de la réception de l'Avis de cession, le conseil d'administration transmet une copie de l'avis de cession par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux autres actionnaires.

Ces actionnaires bénéficient alors d'un droit de préemption pendant un délai de deux mois à compter de la date de réception de la notification de l'Avis de cession («Délai de préemption»). Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre d'actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par voie d'un tirage au sort initié sous la responsabilité du conseil d'administration.

Les actionnaires bénéficiant du droit de préemption pourront alors acquérir la propriété des actions dont la cession est envisagée à un prix équivalant à la moyenne de leur valeur bilantaire sur l'exercice social en cours et les deux (2) exercices précédents.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption audit prix doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée avec demande d'avis de réception endéans le Délai de préemption, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du troisième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours afin d'exercer leur droit de préemption, commençant à courir à partir de la réception de l'information qui devra leur être notifiée par le conseil d'administration dans un délai de cinq jours ouvrables après l'expiration du Délai de préemption.

Le droit de préemption ne pourra être exercé par un actionnaire que si l'intégralité des actions dont la cession est envisagée dans l'Avis de cession est préemptée.

En cas de non-exercice du droit de préemption et en cas de cession envisagée des actions non préemptées à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du Délai de préemption ou du délai supplémentaire de quinze jours précisé au cinquième paragraphe du présent article. Si le conseil d'administration n'approuve ni ne refuse le transfert des actions dans un délai d'un mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, il doit le notifier au Cédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le conseil d'administration doit alors dans un délai de trois mois commençant à courir à compter de la date de notification de son refus, trouver un acheteur pour les actions dont la cession est envisagée ou faire racheter ces actions par la Société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la Société ne rachète pas ces actions dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

Dans tous les cas, la cession, le transfert et la transmission d'actions entre vifs ou à cause de mort, à titre gratuit ou à titre onéreux, sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires au prorata de leur participation dans la Société dans les conditions précisées au présent article.

5.5 La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé, excluant le capital social, est fixé à un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du

capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.

6.2 Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Registre des actions - Transfert des actions.

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

8.2 Les certificats d'actions au porteur sont signés par deux administrateurs, ou, si la Société n'a qu'un administrateur unique, par cet administrateur, en conformité avec les dispositions de la Loi. L'une des signatures pourra être apposée par une personne ayant reçu une délégation du conseil d'administration à cet effet ou dans les conditions prévues par la Loi. Les certificats d'actions au porteur devront contenir toutes les informations prescrites par la Loi.

8.3 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.4 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

8.5 Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société. Le transfert d'actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre correspondant.

C. Assemblées générales d'actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

9.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 10. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s).

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

10.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 11. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si

la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

11.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

11.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

11.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

11.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

11.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

Art. 12. Quorum et Vote.

12.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

12.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 13. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 14. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 15. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 16. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

16.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

16.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 17. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration.

17.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres dont au minimum un administrateur A et un administrateur B. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou

lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

17.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Gestion journalière.

18.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

18.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 19. Nomination, Révocation et Durée des mandats des administrateurs.

19.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont de catégorie A ou de catégorie B.

19.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

19.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires.

19.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement exprimées.

19.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

Art. 20. Vacance d'un poste d'administrateur.

20.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

20.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 21. Convocation aux conseils d'administration.

21.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

21.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

21.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 22. Conduite des réunions du conseil d'administration.

22.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

22.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

22.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

22.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

22.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

22.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président a une voix prépondérante.

22.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

22.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

22.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

22.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 23. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique

23.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs présents. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

23.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 24. Relations avec les tiers.

24.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur A ou par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

24.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et Surveillance de la société

Art. 25. Commissaire.

25.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

25.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

25.3 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

25.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire (s) est supprimée.

25.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 27. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

27.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

27.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

27.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

27.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

27.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

27.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 28. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

28.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

28.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

29.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2014.

3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les quatre cents (400) actions émises ont été souscrites par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, susmentionné, pour un prix de quarante mille euros (EUR 40.000,-).

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000) est entièrement affecté au capital social de la Société.

144067

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11, rue Michel Rodange, L-3750 Rumelange.

2. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:

Monsieur Jean-Marc Ueberecken, né à Luxembourg, le 31 mai 1972, résidant professionnellement au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

3. La personne suivante est nommée en tant que commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social 2017:

Madame Carine Robert, née à Saint-Mard (Belgique), le 6 mai 1967, résidant au 9, rue du Vivier, B-6761 Chenois.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. UEBERECKEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2013. LAC/2013 /45940. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149403/416.

(130182361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

SPC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.123.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. Sound Point Credit Opportunities Master Fund, L.P., a Cayman Exempted Limited Partnership with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registration number 2883 (Sound Point Credit Opportunities Master Fund, L.P.); and

2. Sound Point Beacon Master Fund, L.P., a Cayman Exempted Limited Partnership with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registration number 72677 (Sound Point Beacon Master Fund, L.P.),

hereby represented by Me Laurent Thailly, lawyer, residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There exists among the subscribers and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular

the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the acquisition, sale and/or holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, whether downgraded ("distressed debt") or not, either movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The Company may also invest in intellectual property rights.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: "SPC Lux S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that in the view of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares (parts sociales) (the Shares), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ('société unipersonnelle') in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it/him and the Company represented by it/him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Redemption of Shares

The Company shall have the power to acquire its own Shares provided that it has sufficient distributable reserves to that effect.

6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The effective place of management of the Company shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers or by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all the managers by circular means are valid and shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half (1/2) of the share capital of the Company adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote of the shareholders, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital.

Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as its/his proxy another person who need not to be a shareholder itself/himself.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd of the month of May, at 2 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s), in accordance with article 200 of the Law, who need not to be shareholder(s). If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Financial year - Annual accounts.

12.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above-mentioned inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law and/or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital
Sound Point Credit Opportunities Master Fund, L.P.	4,000	USD 4,000	20%
Sound Point Beacon Master Fund, L.P.	16,000	USD 16,000	80%
TOTAL	20,000	USD 20,000	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have immediately taken the following resolutions:

1. The shareholders resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

Class A managers:

- Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon (Belgium), with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- Paul Lawrence, born on 25 May 1970 in Rotherham (United Kingdom), with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Class B manager:

- Stephen J. Ketchum, born on 12 August 1961 at Andover, Massachusetts (United States of America), with professional address at 375 Park Avenue 25th Floor, New York, NY 10152, United States of America.

2. The shareholders resolved to establish the registered office of the Company at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing parties, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Sound Point Credit Opportunities Master Fund, L.P., un Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et pour numéro d'enregistrement 2883 (Sound Point Credit Opportunities Master Fund, L.P.); and

2. Sound Point Beacon Master Fund, L.P., un Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et pour numéro d'enregistrement 72677 (Sound Point Beacon Master Fund, L.P.),

ici représentées par Me Laurent Thailly, avocat, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

Ces parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise, la cession et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tout biens immobiliers ou de droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, avec une décote ("distressed debt") ou non, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

La Société peut également investir dans des droits de propriété intellectuelle.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "SPC Lux S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) représenté par un vingt mille (20.000) parts sociales (les Parts Sociales) d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux bénéfices

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

6.7 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sous réserve des termes du paragraphe 2 de l'article 7.3 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le lieu effectif de gestion de la Société sera le Luxembourg. Toutes les activités de gestion doivent être menées au ou depuis le Luxembourg.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants ou le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants prenant part à la réunion de s'entendre et de communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de votes égal au nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Chaque associé peut agir à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit associé ou non.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mai à 14 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, incluant une indication des valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des bénéfices.

13.1 - Principe général

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à, et aussi longtemps que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourrai(en)t conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la loi et/ou les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le(s) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties comparantes déclarent souscrire à l'entière du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit	% du capital social de la Société
Sound Point Credit Opportunities Master Fund, L.P.	4.000	USD 4.000	20%
Sound Point Beacon Master Fund, L.P.	16.000	USD 16.000	80%
TOTAL	20.000	USD 20.000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Les associés ont décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et ont aussi décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe A:

- Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Gérant de classe B:

- Stephen J. Ketchum, né le 12 août 1961 à Andover, Massachusetts (United States of America), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue 25th Floor, New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les associés ont décidé d'établir le siège social de la Société au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ces parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13520. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149410/564.

(130182222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

STK Metall s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 175.724.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 21. Oktober 2013

Herr Udo FISCHER, geboren am 30. August 1964, wohnhaft in D-54329 Konz, Donatusstr. 25 wird als administrativer Geschäftsführer abberufen.

Herr Hans-Heinrich TIEDEKEN, geboren am 1. August 1943 in Wilhelmshaven (D), wohnhaft in D-54294 Trier, Ottostraße 21B, wird als administrativer Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauerberufen.

Er kann die Gesellschaft gegenüber Dritten rechtgültig durch alleinige Unterschrift verpflichten.

Luxemburg, den 22. Oktober 2013.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2013149412/16.

(130182827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Shipbourne S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 72.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2013

Référence de publication: 2013149405/10.

(130182385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Safcon Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.266.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013149399/10.

(130182559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

S.C.E.V. - Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 152.591.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149386/10.

(130182407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Triumph Luxembourg Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.049,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 180.271.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 16 septembre 2013 que la totalité des parts sociales de la Société, à savoir 17.049 parts sociales, a été transférée par Triumph Group Acquisition Corp., une corporation constituée selon les lois du Delaware, à Triumph Group Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.409.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149417/15.

(130182314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Tonnara Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 179.351.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 4 octobre 2013:

- Ancienne situation associée:

Pinehurst Investments S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Manolux Investments & Co S.C.A., société en commandite par actions, R.C.S. Luxembourg B181085, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 12.500 parts sociales

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour Tonnara Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013149416/17.

(130182187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Romania-Luxembourg Business Forum A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg F 7.490.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2011

Modifications des statuts de l'Association

Siège: 2, rue Nicolas Braunshausen, L-1257 Luxembourg

Heure: 21,00 h

Modification de l'Article 4

L'Article 4 des statuts est remplacé par le suivant:

L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Modification de l'Article 14

Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de l'Article 14:

Le conseil d'administration pourra nommer un Président d'Honneur dont les fonctions seront purement honorifiques. Cette personne sera choisie parmi des personnalités ayant une fonction éminente, à la libre appréciation du conseil d'administration, dans le cadre des relations luxembourgo-roumaines.

R zvan-Petru RADU

Président

Référence de publication: 2013149376/22.

(130182270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Qubica Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 108.598.

Suite aux cessions de parts du 20 septembre 2013 autorisées par l'assemblée générale des associés du 10 septembre 2013, la répartition des 963.910 parts sociales de la société est la suivante:

- Gestion LRO (1997) Inc., 103, Abbé Ruelland Beauport, Québec (Canada), détient 19.107 parts sociales;
- LANCELOT CONSULTORIA & MARKETING LDA, 50, Avenida do Infante, Rione di Sé, Funchal, Madeira (Portugal), détient 123.204 parts sociales;
- M. Roberto VAIOLI, 20/A, via S. Andrea, Ozzano dell'Emilia (BO) Italie détient 148.473 parts sociales;
- M. Carol SIMARD, 264, St Gustave, Beaupré, Québec (Canada) détient 9.610 parts sociales;
- M. Flavio TADDIA, 9/B, via Cesare Pavese, San Pietro in Casale (BO) Italie détient 17.140 parts sociales;
- M. Emanuele GOVONI, 2, via Degli Olmi, Frazione S. Matteo della Decima (BO) Italie détient 148.473 parts sociales;
- M. Luca DRUSIANI, 6 via XX Aprile, Bologna Italie détient 148.473 parts sociales;
- M. Michael MASSEY, 4516, Spring Moss Circle, Glen Allen, Virginia, USA détient 10.058 parts sociales;

- M. Patrick CINIELLO, 70, Southport Cove, Bonita Springs, Florida 34134, USA, détient 50.235 parts sociales;
- M. Richard Steven ALBRIGHT, 21504 Belhaven Way, Estero, Florida 33928, USA, détient 50.235 parts sociales;
- M. Sergio SGARZI, 337/E, via Sant'Agnes, San Pietro in Casale (BO) Italie, détient 17.140 parts sociales;
- M. Guido SORBA, 74/G, via Mercadante, Turin (Italie), détient 141.861 parts sociales;
- M. Stéphane ASSELIN, 306, Royale Saint-Tite des Caps, Québec (Canada), détient 6.409 parts sociales;
- ARGOS SpA- società Fiduciaria e di Revisione, Via Paleocapa, 6, I-20121 Milano détient 14.282 parts sociales;
- Mme Gail MERRICK, 12, Robinwood Drive, Longwood, FL USA 32779 détient 4.550 parts sociales;
- Mme Eileen IOVINE, 22271 Fountain Lakes Boulevard 314 Estero, Florida 33928 USA détient 910 parts sociales;
- QUBICA LUX S.à r.l., 16, Allée Marconi, Luxembourg détient 53.750 parts sociales.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013149372/29.

(130182628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

TRE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 146.276.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2013 que:

- Le nombre d'administrateurs a été augmenté de trois à cinq.

- Monsieur Massimo ALBORINO, né le 18 décembre 1970 à Naples et demeurant professionnellement au 111, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg ainsi que Monsieur Francesco MERLETTI, né à Calcinante (BG) le 14 juin 1964 et demeurant à Bolgare (BG), Via Belvedere 28/B9 I-24060, ont été nommés administrateurs de catégorie A.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

- Les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018:

* Madame Elena LATORRE, employée privée, née le 6 décembre 1975 à Luxembourg et domiciliée professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg, administrateur de catégorie B;

* Valérie WESQUY, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont Saint Martin (France) et demeurant professionnellement au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, administrateur de catégorie B;

* Isaac TRUZMAN, Président, né le 25 avril 1959 à Melilla (Espagne) et demeurant à Lugano, Via L. Canonica 4 CH-6900, administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'administration;

* La société Ser.Com Sàrl, ayant son siège au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, commissaire aux comptes.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013149430/25.

(130182824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.712,50.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.469.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Marcus Childress, born on 23 April 1970 in Virginia, USA, residing in New York, USA
2. Michael Childress, born on 4 October 1972 in Pennsylvania, USA, residing in London, United Kingdom
3. Benek Oster, born on 15 July 1975, in New York, USA, residing in New Jersey, USA,
4. Brad Altberger, born on 13 January 1972, in Colorado, USA, residing in London, United Kingdom
5. Steve Behr, born on 23 February 1973, in Johannesburg, South Africa, residing in London, United Kingdom
6. Peter Wesseloh, born on 29 August 1943 in Germany, residing in Schneverdingen, Germany

7. Imexus (FZC), a private limited company organized and existing under the laws of the United Arab Emirates, having its registered office at Executive Suite PO Box 9093, SAIF Zone, UAE, registered with the SAIF register under number 02-04-04821, duly represented by Mr. A Jesani

8. Kevin Swartz, born on 27 November 1967 in the USA and residing in New York, USA.

All parties here above mentioned are duly represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of eight proxies given under private seal.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties being all current and future shareholders of Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.469 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on April 7th, 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1062 dated May 20th, 2010.

The articles of association of the Company were amended for the last time on July 17th, 2012 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, published the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 2195 dated September 4th, 2012.

The general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Creation of a new class of shares, the class E shares with a nominal value of EUR 12.50 each (the "Class E Shares") with such rights and obligations as set forth in the Articles.

2. Increase of the issued share capital of the Company by five thousand four hundred EURO (EUR 5,400), so as to bring it from its current amount of thirty-five thousand three hundred and twelve Euro and fifty cents EURO (EUR 35,312.50), to forty thousand seven hundred twelve Euro and fifty cents EURO (EUR 40,712.50) by creating and issuing four hundred thirty-two (432) Class E Shares, each of such Class E Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, with nominal value of twelve EURO and fifty cents (EUR 12.50) each.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The Company has an issued and subscribed fully paid up capital of forty thousand seven hundred twelve EURO and fifty cents (EUR 40,712.50.-) divided into one thousand (1000) Class A Shares, one hundred thirty-two (132) Class B Shares, one thousand three hundred thirty-three (1333) Class C Shares, three hundred sixty (360) Class D Shares and four hundred and thirty-two (432) Class E shares, each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (€12.50),

The Class A, B, C, D and E Shares are together referred to as the "Shares"."

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners decides to increase the share capital of the Company by five thousand four hundred EURO (EUR 5,400), so as to bring it from its current amount of thirty-five thousand three hundred and twelve Euro and fifty cents EURO (EUR 35,312.50) to forty thousand seven hundred twelve Euro and fifty cents EURO (EUR 40,712.50), by creating and issuing four hundred and thirty-two (432) Class E Shares, each of such Class E Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, with nominal value of twelve EURO and fifty cents (EUR 12.50) each.

The proof of the existence of the five thousand four hundred EURO (EUR 5,400) has been produced to the undersigned notary.

The total amount of five thousand four hundred EURO (EUR 5,400) is to be entirely allocated to the Company's share capital.

The shareholders sub 1), 3),4),5),6) and 8) expressly waive their preferential subscription rights.

The proxyholder is authorised to subscribe such four hundred and thirty-two (432) Class E Shares in the name and on behalf of the shareholders as set forth in the table below:

Shareholder	Number of new Class E shares subscribed	Subscription Price
Michael Childress, prenamed	216	2,700.00€
Imexus (FZC), prenamed	216	2,700.00€
Total	432	5,400.00€

Second resolution

The general meeting of partners decides that, further to the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

"The Company has an issued and subscribed fully paid up capital of forty thousand seven hundred twelve EURO and fifty cents (EUR 40,712.50.-) divided into one thousand (1000) Class A Shares, one hundred thirty-two (132) Class B Shares, one thousand three hundred thirty-three (1333) Class C Shares, three hundred sixty (360) Class D Shares and four hundred and thirty-two (432) Class E shares, each with a nominal value of twelve euro and fifty cents (€12.50).

The Class A, B, C, D and E Shares are together referred to as the "Shares".

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Marcus Childress, né le 23 avril 1970 en Virginie, aux États-Unis, résidant à New York, États-Unis
2. Michael Childress, né le 4 octobre 1972 en Pennsylvanie, États-Unis, résidant à Londres, au Royaume-Uni
3. Benek Oster, né le 15 juillet 1975 à New York, États-Unis, résidant à New Jersey, États-Unis,
4. Brad Altberger, né le 13 janvier 1972 au Colorado, États-Unis, résidant à Londres, Royaume-Uni
5. Steve Behr, né le 23 février 1973 à Johannesburg, Afrique du Sud, résidant à Londres, Royaume-Uni
6. Peter Wesseloh, né le 29 août 1943 en Allemagne, résidant à Schneverdingen, Allemagne,
7. Imexus (FZC), une société à responsabilité limitée organisé et existant en vertu des lois des Émirats Arabes Unis (UAE), ayant son siège à Executive Suite PO Box 9093, SAIF Zone, UAE, enregistré auprès du Registre SAIF sous le numéro 02-04-04821, dûment représenté par M. A Jesani
8. Kevin Swartz, born on 27 November 1967 in the USA and residing in New York, Etats-Unis.

Toutes les parties ici ci-dessus indiquées sont dûment représentées par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de huit procurations données sous seing privé.

Les procurations, signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont ensemble tous les associés actuels et futurs de la société Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.469, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date 7 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1062 du 20 mai 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 17 juillet 2012 publié au Mémorial C numéro 2195 du 4 septembre 2012.

L'Assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de EUR 12.50 chacun (les "Parts Sociales de Classe E») avec les droits et obligations indiqués dans les statuts.
2. Augmentation du capital social émis de la société de cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400), afin de l'augmenter de son montant actuel de trente-cinq mille trois cent douze euros et cinquante cents (EUR 35,312.50) à quarante mille sept cent douze euros et cinquante cents (EUR 40,712.50), en créant quatre cent trente-deux (432) parts sociales de

classe E, avec les droits et obligations énoncés dans les statuts, ayant une valeur nominale des douze EURO cinquante centimes (EUR 12.50) chacune.

3. Modification conséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société comme suit:

« **5.1.** Le capital social émis et entièrement libéré de la Société est fixé à quarante mille sept cent douze euros et cinquante cents (EUR 40,712.50), représenté par mille (1000) parts sociales de Classe A, cent trente-deux (132) parts sociales de Classe B, mille trois cent trente-trois (1.333) parts sociales de Classe C, trois cent soixante (360) parts sociales de Classe D et quatre cent trente-deux (432) parts sociales de Classe E, d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12.50) chacune.

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D et les parts de classe E sont ensemble appelées les «parts sociales».

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont ainsi pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social émis de cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400.-), afin de l'augmenter de son montant actuel de trente-cinq mille trois cent douze Euros et cinquante cents (EUR 35,312.50) à quarante mille sept cent douze Euros et cinquante cents (EUR 40,712.50), en créant quatre cent trente-deux (432) parts sociales de classe E, avec les droits et obligations énoncés dans les statuts, ayant une valeur nominale des douze EURO cinquante centimes (EUR 12.50) chacune.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq mille quatre cents EUR 5.400.- se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Les associés sub 1), 3),4),5),6) et 8) ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Le fondé de pouvoir est autorisé à souscrire à ces nouvelles quatre cent trente-deux (432) parts sociales de classe E pour et au nom des associés comme énoncés dans le tableau ci-dessous:

Associé	Nombre de nouvelles parts sociales de classe E souscrit	Prix de souscription
Michael Childress, prémentionné	216	€ 2.700
Imexus (FZC), prémentionné	216	€ 2.700
Total	432	€ 5.400

Seconde résolution

A la suite de la première résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social émis et entièrement libéré de la Société est fixé à quarante mille sept cent douze euros et cinquante cents (EUR 40,712.50), représenté par mille (1000) parts sociales de Classe A, cent trente-deux (132) parts sociales de Classe B, mille trois cent trente-trois (1.333) parts sociales de Classe C et trois cent soixante (360) parts sociales de Classe D et quatre cent trente-deux (432) parts sociales de Classe E d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune.

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D et les parts sociales de classe E sont ensemble appelées les «parts sociales».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte notarié, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62426. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la pré dite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149446/183.

(130182745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Team-Trans S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 40.318.

Der Domizilvertrag mit der Gesellschaft Team-Trans, RC Luxembourg B 40318, bezüglich des Gesellschaftssitzes 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg wurde mit sofortiger Wirkung gekündigt.

Luxemburg, den 21.10.2013.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.

Georges Majerus / Christelle Ferry

Director / Managing Director

Référence de publication: 2013149422/12.

(130182714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Strawberry Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149413/10.

(130182335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Qosimo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.345.187,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149368/11.

(130182468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

R01 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.659.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Octobre 2013.

R01 (Luxembourg) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013149383/14.

(130182833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

R02 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.660.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Octobre
R02 (Luxembourg) S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Manager

Référence de publication: 2013149384/14.

(130182829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Parc Commercial Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 148.244.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 07 mai 2013

Sont nommés administrateurs:

- | | | |
|------------|---|---|
| - Monsieur | Maximilien dit "Max" LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employé privé,
Administrateur,
Administrateur-Délégué |
| - Monsieur | Joseph dit "Jeff" LEESCH
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employé privé,
Administrateur |
| - Monsieur | Kindy FRITSCH,
L-7480 Tuntange
8, rue du Bois | Employé privé,
Administrateur, |

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Leur mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2013.

Max LEESCH
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013150057/26.

(130183239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Petites Choses S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 156.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 25/10/2013.

Référence de publication: 2013150063/10.

(130183121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Partegen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.
R.C.S. Luxembourg B 40.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150059/10.

(130183786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Paddy Power Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150056/10.

(130183626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pensal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PENSAL CORPORATION S.à r.l., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013150061/11.

(130182841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Laguna Life Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.444.

Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 13 août 2013 sous la référence L130142078

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de lire que la société Laguna Life Holdings S.à r.l. a son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149895/13.

(130183217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Jörg Haferkamp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 6, rue Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 151.911.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149885/10.

(130182907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Jorissa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 45.704.

Le Bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149886/10.

(130182840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Jade de Chine Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 2, rue de Canach.

R.C.S. Luxembourg B 46.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149882/10.

(130183413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

J.J.M.T., s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 50, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 113.448.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149880/10.

(130182839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Luxrule S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 93.226.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 mai 2003

EXTRAIT

Patrick LECÊTRE, né le 2 avril 1949 à Paris (France), demeurant au 41 Rue Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, a été nommé, en date du 10 octobre 2013, représentant permanent au nom et pour le compte de la société MEIVALUX IMMOBILIERE S.A., administrateur de la société LUXRULE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXRULE S.A.

Référence de publication: 2013149920/14.

(130183207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Jani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 49.690.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2013149884/12.

(130183613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Johnson Controls Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.754.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013149883/11.

(130183766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Kitty Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149890/10.

(130183209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

KJB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 34, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 161.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149891/10.

(130183723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Lintrathen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 180.308.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013149899/11.

(130183452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Lanners & Merker Architectes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 151.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013149896/11.

(130183309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Living Planet Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 93.908.

Les statuts coordonnés au 16 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013149900/11.

(130183075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

La Pérouse Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 129.385.

Le nom de l'associé Farès Luxembourg S.A. a changé et est désormais Farès Luxembourg S.à r.l.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149894/10.

(130183245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Luxembourg McD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.001,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.645.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 30 septembre 2013

En date du 30 septembre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes;

- d'accepter la démission de Mahrukh S. Hussain de son mandat de gérant A avec effet au 1^{er} octobre 2013;
- de nommer James Sernett, né le 23 février 1958 à Dickenson, North Dakota, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 3, Boulevard du Théâtre, 1204 Genève, Suisse, en tant que nouveau gérant A avec effet au 1^{er} octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Guy Harles, gérant B
- Julian Hilton-Johnson, gérant A
- James Sernett, gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Luxembourg McD Investments S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013149901/22.

(130183325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Libero Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.280.

L'adresse professionnelle de Mr. François Bourgon (Gérant B), 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg a été transférée avec effet immédiat à l'adresse 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149898/12.

(130183312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Kom-Eko Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 161.751.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013149892/12.

(130183610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Kew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.175.

Le nouveau siège social de l'associé unique, Tele Columbus Management S.à r.l., se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149889/12.

(130183729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

IS European Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 114.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149876/9.

(130183649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

IS EF Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 117.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149875/9.

(130183616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Impulse, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149864/10.

(130183664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Impulse, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149866/10.

(130183666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Impulse, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149863/10.

(130183663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Joy S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 119.508.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 27 juin 2013

- Le siège social de la Société est transféré du 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013149887/12.

(130183050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

LVS Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 169.983.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de LVS LUXEMBOURG II S.A R.L., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 169.983 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 25 octobre 2013.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013149922/12.

(130183305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Krüger Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 181.153.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den siebzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft deutschen Rechts Krüger Verwaltungs GmbH, mit Sitz in D-54338 Schweich, Am Bahndamm, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 42112,

hier vertreten durch ihren einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herr Marcus KRÜGER, Verkehrsfachwirt, wohnhaft in D-54343 Föhren, Ringstrasse 9.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "KRÜGER IMMO S.à r.l."

Die Gesellschaft kann ihre Aktivitäten ebenfalls unter den Bezeichnungen "Krüger Logistic" und "Krüger Immo & Logistic" ausüben.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- den An- und Verkauf sowie die Verwertung und Verwaltung von eigenen Immobilien;
- das Betreiben eines Logistikunternehmens sowie Logistikdienstleistungen und Logistikberatung.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls die Beteiligung unter jedweder Form an inländischen und ausländischen Gesellschaften und insbesondere an Unternehmungen welche in der metall- und plastikverarbeitenden Branche tätig sind sowie der Handel mit Metall- und Plastikprodukten.

Sie kann an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jedes Unternehmens teilhaben bzw. diese Unternehmen beraten. Sie kann alle Wertpapiere und Rechte durch den Kauf von Beteiligungen, durch Einlagen, durch Unterzeichnung, durch Zeichnungsverpflichtungen oder Optionen, durch Handel oder sonstige Weise erwerben oder durch Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, Darlehen, Vorschüsse, Garantien, Bürgschaften gegenüber Dritten geben, oder Unterstützungen jedweder Art erteilen.

Die Gesellschaft kann des weiteren alle Geschäfte und Rechtshandlungen, die sich im Rahmen ihrer Tätigkeit ergeben und der Erfüllung ihres Zweckes dienlich sind, sowie z. B. durch die Aufnahme von Darlehen, Bürgschaften mit und ohne Sicherheitsleistungen in jedweder Währung und die Erteilung von Darlehen und Bürgschaften an die beteiligten Gesellschaften durchführen.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt der Gesellschaft deutschen Rechts Krüger Verwaltungs GmbH, mit Sitz in D-54338 Schweich, Am Bahndamm, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 42112.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Marcus KRÜGER, Verkehrsfachwirt, geboren in Trier (Deutschland), am 21. März 1970, wohnhaft in D-54343 Föhren, Ringstrasse 9.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. KRÜGER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1945. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 24. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013149893/131.

(130182872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

JP Commercial IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 122.170.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 84 du 31 janvier 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP Commercial IV S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2013149888/15.

(130182981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

IM Properties (Germany) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.730.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 24 octobre 2013

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IM PROPERTIES (GERMANY) S.À.R.L.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013149846/16.

(130183133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Immobilière Les Remparts S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 54.865.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 mai 2013

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2013.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013149857/17.

(130183099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Immobilière Matheysberg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 54.864.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 mai 2013

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2013.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013149858/17.

(130183098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Sagittarius Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 69.113.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen le 22 octobre 2013

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet au 06 juin 2013 de:

- Monsieur Romain THILLENs en tant qu'Administrateur de la Société

- Monsieur Christophe BLONDEAU en tant qu'Administrateur de la Société

En remplacement l'Assemblée Générale décide de nommer avec effet au 6 juin 2013:

- Madame Cornelia METTLEN

- Monsieur Marc LIBOUTON

Tous deux, employés privés, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant que nouveaux Administrateurs de la Société.

Ils termineront les mandats de leur prédécesseur.

Pour SAGITTARIUS INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2013150137/20.

(130183230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

RPS FinCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.403.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 août 2013

1. Monsieur Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RPS FinCo

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013150111/20.

(130183634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Signalhorn Sales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 130.191.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société datées 23 octobre 2013

Il résulte desdites résolutions que:

- la démission de Monsieur Claude CHURCH en tant que gérant de la Société, avec effet au 3 mai 2013, a été acceptée;
- la démission de Monsieur Michele CANEPA en tant que gérant de la Société, avec effet au 23 octobre 2013, a été acceptée;
- Madame Valérie WESQUY, avec adresse professionnelle au 26-28 Rives de Clausen, L - 2165 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013150122/19.

(130183735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.349.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.993.

Par résolutions prises en date du 11 octobre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de David Kent Ure, avec adresse professionnelle au 13811, Wireless Way, V6V 3A4 Richmond, BC, Canada, de son mandat de gérant, avec effet au 28 septembre 2013.
2. Nomination de Khairunnissa Vellani, avec adresse professionnelle au 13811, Wireless Way, BC V6V 3A4 Richmond, Canada, au mandat de gérant, avec effet au 28 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150118/15.

(130183706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Brasserie La Petite Louise s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4630 Differdange, 1, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 154.535.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148532/10.

(130181982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.
